

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 24 avril 2023

ARRÊTÉ N° 2023/204

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement en vue de travaux de débroussaillage entre le Colombier et la salle Berthoire,

ARRÊTE

Article 1 :

Les services techniques municipaux effectueront des travaux de débroussaillage sur l'espace entre le Colombier et la salle polyvalente Berthoire (ancien camp des Harkis) le jeudi 27 avril 2023.

Article 2 :

Le stationnement sera interdit sur l'intégralité sur parking du Colombier, devant la salle polyvalente Berthoire, le jeudi 27 avril 2023 de 7h à 16h.

Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R417-10 du Code de la Route.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par les services techniques municipaux, en collaboration avec la Police municipale.

La commune sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 24 avril 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

